



Le 9 mai 2023

Chers délégués de communauté  
et membres individuels de la Fédération internationale\*,

Nous vous écrivons pour vous informer des procédures de vote pour la prochaine Assemblée de la Fédération 2023. Comme vous le savez, il s'agit d'un événement très important pour notre fédération, où nous prendrons des décisions qui façonneront notre avenir.

Le vote aura lieu à trois moments :

- **Mardi 20 juin sur la Charte** : Vous serez appelés à voter sur la nouvelle Charte des Communautés de L'Arche, qui reflète nos valeurs et nos pratiques fondamentales en tant que Fédération. Les deux tiers des suffrages exprimés sont requis pour approuver la nouvelle Charte.
- **Mercredi 21 juin sur l'approbation des rapports** : Vous serez invités à voter sur le rapport des responsables internationaux, le rapport du président du Conseil de Surveillance International et le rapport du trésorier. Une majorité simple est requise pour approuver les rapports.
- **Jeudi 22 juin sur les membres du CSI, le mandat et un plan de transition** : Il vous sera demandé voter pour les membres du Conseil de Surveillance International, de voter sur le mandat de la Fédération et de voter sur le plan de transition. Vous voterez également pour ratifier la nomination des membres du Conseil de la Fédération. Une majorité simple est requise pour ces décisions, sauf pour le président du Conseil de Surveillance International, ici les deux tiers des voix exprimées sont requis.

Le vote commencera chaque jour à 1h UTC et se terminera à minuit UTC. Vérifiez quelle heure il est pour vous à l'aide de ce [site](#). Faites-le surtout si vous êtes en Australie ou en Nouvelle-Zélande ou sur la côte ouest des Amériques. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, on ne peut commencer à voter qu'à 13 heures ce jour-là. À Seattle ou à Vancouver, vous n'avez que jusqu'à 17 heures pour voter. Ce n'est pas facile de vivre sur une planète ronde avec autant de fuseaux horaires !

Avant chaque vote, nous demandons aux délégués de la communauté et aux membres individuels d'étudier le ou les document(s), d'interagir avec leur communauté (vous trouverez des idées à ce sujet dans le guide et sur le [site web de l'assemblée](#) et de participer à la réunion pour les délégués et les membres individuels qui se tiendra chacune de ces journées. Nous espérons que cela vous aidera à prendre des décisions responsables et informées.

Pour assurer un processus de vote fluide et sécurisé, nous avons mis en place une plateforme de vote en ligne : <https://vote.associationvoting.com/larche/> . Vous recevrez un courriel avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour accéder à la plateforme. Veuillez les garder confidentiels et ne les partager avec personne.



L'ARCHE

Nous vous encourageons fortement à faire un vote test du 6 au 20 mai. Cela vous aidera à vous familiariser avec la plate-forme et à vérifier que tout fonctionne bien. Pour faire le vote test, veuillez aller à <https://vote.associationvoting.com/larche/> et suivre les instructions. Le vote test n'affectera en rien les résultats du vote réel.

Si vous avez des problèmes ou des questions concernant les procédures de vote, veuillez nous écrire à [assembly2023@larche.org](mailto:assembly2023@larche.org) . Nous serons heureux de vous aider.

Merci de votre participation et de votre engagement. Nous serons heureux de vivre ensemble avec vous l'Assemblée de la Fédération 2023.

Cordialement,

**Jasper Keus**

Coordinateur de l'Assemblée de la Fédération 2023

\* Selon la Constitution de la Fédération Internationale des Communautés de L'Arche, chaque communauté confirmée a le droit d'une voix, qui compte pour deux. Les membres individuels (à l'exception des ministres pastoraux mandatés par un pays et des membres du Conseil de la Fédération) ont le droit de vote, cela compte pour un.